

RZ/PH/2011-05170L
CV/lke

Strasbourg, 5 septembre 2011

**LETTRE CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES
SECTIONS DE LIAISON DE LA PHARMACOPÉE EUROPÉENNE**

Objet: Résolution AP-CPH (11) 6

Conformément à la décision du Comité de santé publique (Accord Partiel) (CD-P-SP) prise lors de sa réunion du 1er Décembre 1994* et sur proposition de la Commission Européenne de Pharmacopée du 29 juin 2011, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Résolution AP-CPH (11) 6 concernant la mise en application rapide au 1er janvier 2012 dans la Pharmacopée Européenne de la version révisée de la monographie :

- *Immunoglobuline humaine normale pour administration par voie intraveineuse (0918)*

Restant à votre disposition pour toute précision qui vous serait utile, je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.



Mme Cathie VIELLE
Secrétaire de la Commission

cc: National Authorities

** Note : Conformément aux décisions prises le 6 février 2008 par le Comité des Ministres lors de sa 1017e réunion, en vertu desquelles le Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) accomplira les tâches du Comité de santé publique définies dans la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne (STE n° 50), modifiée par le Protocole (STE n° 134), et toute mention du "Comité de santé publique" dans ladite Convention et son Protocole doit, à partir de cette date, être entendue comme se rapportant au Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH).*

Adresse: 7 Allée Kastner, CS 30026

F – 67081 Strasbourg (France)

Tél : +33 (0) 3 88 41 21 83 - Fax: + 33 (0) 3 88 41 27 71 – courriel: cathie.vielle@edqm.eu

Adresse Internet : <http://www.edqm.eu>